

Département du Loiret

====

Arrondissement de
Pithiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE ET DE L'ESSONNE

Séance du 24 Juillet 2025

Délibération n°2025-16

Délibération prise suite à la délégation de pouvoir du conseil syndical au Présidents, vice-présidents et membre du bureau (délibération votée le 16 Septembre 2020)

Membres du bureau présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE, MM. BARRIER, COULON, CRISSA, GAINVILLE, MURAT, PILLETTE, RIVIERE.

Membres du bureau excusés : MM. DESBOIS, DUAULT, HUTTEAU, LANGUILLE, LEGRAND.

Pouvoirs :

M.BROSSE a donné son pouvoir à M.de BOUVILLE.

M.DUAULT a donné son pouvoir à M. BARRIER.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission.

Éric MENARD : technicien de rivière.

Lucie RIAANT : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission PI

Tom DUSSON : stagiaire Master

Objet : notification et signature du marché de restauration des cours d'eau pour l'exercice 2025

Le Bureau,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu la délibération du Comité Syndicat en date du 9 décembre 2024, relative au programme de travaux de restauration pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le marché a été publié au BOAMP en date du 12 juin 2025 en deux lots selon le découpage suivant :

- Lot 1 : Restauration de la Rimarde à l'amont de l'A19 sur la commune de Courcelles le Roi
- Lot 2 : Restauration de l'Œuf et des zones humides sur l'étang communal de Pithiviers le Vieil – T11-2 ;

Considérant que cinq offres ont été reçues sur le lot 1 de la part des entreprises CHOIGNOT, TERIDEAL, SMDA, RCM et RICHARD, et 4 offres sur le lot 2 de la part des entreprises CHOIGNOT, TERIDEAL, SMDA et RCM ;

Vu les rapports d'analyses des offres ;

Considérant que pour le Lot 1 l'entreprise RICHARD est la mieux-disante avec une note technique de 19/20 et une offre financière d'un montant 79 404,27 € HT ;

Considérant que sur le lot 2, l'entreprise SMDA est la mieux-disante avec une note technique de 19,7/20 et une offre à 254 656,21 € HT ;

Considérant qu'une subvention peut être obtenue de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% ;

Considérant qu'un concours technique et financier peut être sollicité auprès de l'EPTB Seine Grands Lacs pour les opérations de création de zone d'expansion de crues et de restauration de zones humides, sous la forme d'une participation au reste à charge à hauteur de 50 ou 80% après déduction des aides publiques ;

Entendu l'exposé du Président,

Décide

D'attribuer le lot 1 à l'entreprise RICHARD pour un montant de 79 404,27 € HT, incluant l'option « Evacuation de béton » pour un montant de 22 503 € HT ;

D'attribuer le lot 2 à l'entreprise SMDA pour un montant de 254 656,21 € HT ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à notifier ces deux marchés ;

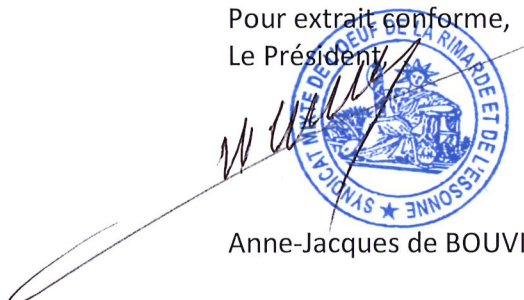
D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à mettre au point et signer ces deux marchés et tout acte s'y afférant ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux maximum et à signer tout acte s'y afférant ;

D'autoriser le Président ou des Vice-présidents à solliciter une participation technique et financière au taux maximum auprès de l'EPTB Seine Grands Lacs et à signer tout acte s'y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Le Président,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU DE LA REGION DE LA SEINE-NORMANDIE' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Anne-Jacques de BOUVILLE